

SÉANCE DU 06 JUIN 2023

Rapport d'évaluation finale du contrat de ville – territoire de Pamiers – 2015-2023		
Nombre de Conseillers :	Votes :	Numéro :
En exercice : 33 Présents : 28 Absents : 1 Procurations : 4	Pour : 23 Contre : 3 Abstentions : 6	<u>1-1</u>

L'an deux mille vingt-trois, le six juin à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 31 mai 2023

Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET - Maryline DOUSSAT-VITAL - Xavier FAURE - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUHELON - Eric PUJADE - Jean-Luc LUPIERI - Françoise PANCALDI - Michel RAULET - Martine-GUILLAUME - Jean-Christophe CID - Sandrine AUDIBERT - Henri UNINSKI - Audrey ABADIE - Patrice SANGARNE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE - Gérard BORDIER - Alain DAL PONTE - Jean GUICHOU - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN - Daniel MEMAIN - Michèle GOULIER - Xavier MALBREIL.

Procurations : Pauline QUINTANILHA à Alain DAL PONTE - Véronique PORTET à Michel RAULET - André TRIGANO à Clarisse CHABAL VIGNOLES - Gérard LEGRAND à Françoise LAGREU CORBALAN.

Absente excusée : Carine MENDEZ.

Secrétaire de séance : Henri UNINSKI.

Madame le Maire rappelle que le contrat de ville de Pamiers a été approuvé en séance du conseil municipal du 26 juin 2015, et signé par Monsieur le Premier Ministre le 11 septembre 2015.

Initialement conclus sur la période 2014-2020, les contrats de villes ont été prorogés de 2 ans par la loi de finances pour 2019 afin d'offrir un cadre de déclinaison stabilisé à l'ensemble des leviers d'action publique mobilisés pour les quartiers.

Dans la perspective des travaux de préparation de la prochaine génération de contractualisation, l'Etat a initié l'évaluation des contrats de ville sur tout le territoire afin de dresser un bilan de leur efficacité permettant de renforcer les dynamiques de coopération, favoriser une meilleure inscription des quartiers dans les dynamiques de territoires ainsi qu'une meilleure territorialisation des politiques publiques.

Ainsi, un rapport d'évaluation finale du Contrat de Ville a été établi. Il a été validé en comité de pilotage réunissant tous les signataires du contrat de ville le 04 octobre 2022. Ce document est soumis à l'avis du conseil municipal.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver le « rapport d'évaluation finale du contrat de ville – Territoire de Pamiers 2015-2023 ».

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré,

Article 1 : Approuve le document « rapport d'évaluation finale du contrat de ville – Territoire de Pamiers 2015-2023 »

Article 2 : Autorise le Maire à rendre public ce document et à exécuter toutes les formalités nécessaires qui en découlent.

Fait en l'hôtel de ville, le huit juin deux mille vingt-trois

Pour extrait conforme,

PAMIERS, le 8 juin 2023

Le Maire,
Frédérique THIENNOT



Le secrétaire de séance,
Henri UNINSKI

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le 14/06/2023
après transmission en Préfecture le 14/06/2023
après publication le 14/06/2022
ou après notification le

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20230606-23_16260-DE
Date de télétransmission : 14/06/2023
Date de réception préfecture : 14/06/2023